



COMMUNE DE MAULDE  
Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton de Saint Amand Les Eaux

### ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement lors de travaux de pose d'antenne sur l'église et de caméra dans la commune.**

Monsieur le Maire de Maulde,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 et suivants ;  
Vu le Code de la Route,  
Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière,  
Considérant qu'en raison de travaux de pose d'antenne sur la toiture de l'église Petite Rue, et de caméra dans la commune, il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement du chantier mobile et éviter tout accident,

### ARRÊTE

**Article 1 :** La société H-Elect, CAPELLE SASU 15 Bis Avenue de L'Europe 59223 RONCQ est autorisée à effectuer entre le 13 et le 31 octobre 2025 les interventions nécessaires à l'installation de l'antenne sur l'église et installation des caméras dans les secteurs suivants :

- Zone 1 : Intersection Rue du Pont - Grand Rue,
- Zone 2 : Intersection Grand Rue - Rue de la Trinquette,
- Zone 3 : Intersection Petite Rue - Rue de la Trinquette,
- Zone 4 : Rue de Chorette (côté D169),
- Zone 5 : Intersection Rue de Chorette – Rue de Choques,
- Zone 6 : Aux abords du Groupe Scolaire M. Dhot,
- Zone 7 : Croisement Rue du Fort – Rue du Mortier – Rue du Bois,
- Zone 8 : Croisement Grand Rue – Rue du Marais.

**Article 2 :** A partir du début des travaux prévus entre le 13 et le 31 octobre 2025, la circulation sera limitée :  
- La circulation sera limitée à 30 km/h  
- Le stationnement et le dépassement seront interdits dans l'emprise du chantier aux véhicules légers et poids lourds.

**Article 3 :** Des panneaux indiquant les travaux seront placés par la société H-Elect, à chaque extrémité du chantier.

**Article 4 :** Ampliation sera transmise pour information à :

La société H-Elec CAPELLE SASU,  
Monsieur Le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mortagne du Nord,  
La brigade de Gendarmerie de Lecelles,  
Un affichage sera effectué en Mairie.

Maulde le 09 octobre 2025  
Le Maire,  
Jean-François HOURDEAU

